



Pau, le 7 mars 2024

**A l'attention de :**

- **Monsieur le Président du Conseil départemental**  
Monsieur Jean-Jacques LASSERRE

**Copie à :**

- **Madame Anne-Marie BRUTHE**  
Conseillère départementale en charge du personnel
- **Monsieur Eric MORATILLE**  
Directeur général des services
- **Monsieur Daniel MOULIA**  
Directeur des Relations Humaines par intérim

**OBJET : préavis de grève reconductible et illimitée – de 0 h à 24 h** - pour les agents du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Direction Générale Adjointe des territoires, éducation vivre ensemble – Direction de l'Education et des collèges – COLLEGE DE NAY

Monsieur le Président,

Lundi 5 mars, nous avons alerté l'administration sur la situation du Collège de Nay au regard de l'absence de 5 agents. D'une manière générale, les absences récurrentes non remplacées dans les collèges demeurent toujours préoccupantes. Ce n'est plus tenable !

Au-delà des absences de courtes durées (**2 agents actuellement**), ce sont les arrêts longs non remplacés que nous dénonçons :

- **1 agent en arrêt depuis 2 ans**
- **1 agent en disponibilité à compter du 05/03/2024 (arrêt prévisible !)**
- **1 agent a quitté la collectivité pour la Région en janvier 2024 (arrêt prévisible !)**

**Un autre agent rejoindra la Région le 2 mai prochain**, il s'agit là encore d'un **départ prévisible**, nous demandons qu'il soit d'ores et déjà prévu de le remplacer afin que l'équipe n'ait pas à assumer une nouvelle charge de travail.

**Pour toutes ces raisons et face à l'épuisement professionnel que génère le non remplacement d'agents absents, les collègues présents au Collège de Nay ne peuvent plus supporter et assumer les missions confiées ; c'est la raison pour laquelle, nous les appelons à agir par la grève reconductible et illimitée afin d'être entendus à compter du :**

- **MERCREDI 13 MARS 2024 – de 0 h à 24 h.**

Dans l'attente de la négociation prévue par l'article L.2511262 du Code du Travail afin d'obtenir des réponses satisfaisantes pour les agents du collège de Nay,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour le Syndicat CGT CD64**

**Sandra PEREIRA-OSTANEL**  
Secrétaire générale